

# DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

DIPE/07-380-281 du 12/02/07

## MOUVEMENT ACADEMIQUE des MI/SE 2007

Destinataires : COLLEGES, LYCEES, LP PUBLICS

Affaire suivie par : Mlle COMIER Céline Tél. : 04.42.91.74.38. FAX : 04 42 91 70 09

### 1. POPULATION CONCERNEE :

Tous les maîtres et maîtresses d'internat, surveillants et surveillantes d'externat.  
NE CONCERNE PAS LES ASSISTANTS D'EDUCATION.

### 2. SAISIE DES VŒUX D'AFFECTION :

Les surveillants souhaitant obtenir pour la rentrée scolaire 2007 un changement de **quotité et/ou d'affectation**, doivent formuler leurs vœux par **Internet** (la formulation des vœux par Minitel étant désormais abandonnée).

**Il est rappelé qu'il n'est pas possible de demander de modification de STATUT ( Passer de MI à SE et inversement).**

#### MODE D'ACCES AU SERVEUR ACADEMIQUE INTRANET

Taper l'adresse suivante : <https://bv.ac-aix-marseille.fr/lilmac>

PERIODE D'ACCES (1) :

**du LUNDI 12 MARS et le MERCREDI 28 MARS 2007**

Type de vœux : E = Etablissement

C = Commune

Z = Zone

D = Département

**Choix de la quotité : Temps Complet répondre Non, Demi-service répondre Oui.**

L'accusé de réception qui sera adressé aux candidats après la fermeture du serveur devra être retourné au bureau des surveillants accompagné éventuellement des pièces justificatives avant le : **13 AVRIL 2007.**

Les modifications de quotité et d'affectation feront l'objet d'arrêtés adressés aux établissements.

### **ATTENTION**

**Les postes proposés au mouvement sont les postes devenus vacants suite aux mises en fin de fonction des MI-SE au 01/09/07. Je vous rappelle donc qu'il faut attendre les résultats du mouvement avant de prévoir le recrutement d'un assistant d'éducation.**

**En effet les MI-SE sont prioritaires sur ces postes**

**Vous devez impérativement informer le personnel de surveillance de votre établissement des instructions de la présente circulaire et éventuellement par courrier pour les MI-SE absents pour congé de maladie ou autorisations d'absences diverses.**

La liste des postes susceptibles d'être vacants sera publiée ultérieurement.

*Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*